

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux. Séance à huit clos.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. ARNAUD Mickaël, Mme BITH Jacqueline, M. CADET Quentin, Mme COPIE Magali, M. DE CAMBIAIRE Arnaud, M. GUEZE Daniel, Mme LAINE Edith, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte

Absent : M. ARNAUD Emanuel

Secrétaire de séance : Mme LAINE Edith

Le compte rendu du conseil municipal du 19 mars 2021 a été adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Sous la Présidence de Mr GUEZE, deuxième Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	163 703.17 €
Recettes	203 763.91 €
Résultat de l'exercice	40 060.74 €
Résultat antérieur reporté	+19 086.69
Résultat de clôture	+ 59 147.43

Investissement

Dépenses	296 845.55 €
Recettes	156 323.20 €
Résultat de l'exercice	-140 522.35 €
Résultat antérieur reporté	+199 923.49 €
Résultat de clôture	+ 59 401.14 €

Restes à réaliser	
Besoin de financement	

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif 2020.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de

développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

AFFECTATION DE RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GUEZE Daniel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020. Dressé par Monsieur ALIBERT après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DÉPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DÉPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	-	19 086.69		199 923.49	-	219 010.18
Opérations de l'exercice	163 703.17	203 763.91	296 845.55	156 323.20	460 548.72	360 087.11
Totaux	163 703.17	222 850.60	296 845.55	356 246.69	460 548.72	579 097.29
Résultat de clôture	-	59 147.43	-	59 401.14	-	118 548.57

Besoin de financement	-	A
Excédent de financement	59 401.14	
Reste à réaliser	B	C
Besoin de financement	-	D = B - C
Excédent de financement	-	
Besoin total de financement	-	E = A - D
Excédent total de financement	59 401.14	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	F	au compte 1068 Investissement
	G	au compte 002 Excédent ou déficit fonctionnement reporté
		F + G = H
	H	au compte 001 Excédent d'investissement reporté

TAUX IMPOSITION 2021- CONTRIBUTIONS DIRECTES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les taux 2021 des trois taxes d'imposition (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie). Il rappelle à l'assemblée que l'année passée, les taux des trois taxes directes locales avaient été maintenus. Il propose pour cette année de ne pas augmenter les taux d'impositions.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes d'impositions.

Avec l'application du principe de la neutralité fiscale et la décision de l'assemblée de ne pas les augmenter, les taux s'établissent donc à :

- TAXE D'HABITATION8,67 %
- TAXE FONCIER BATI 35,12 %
- TAXE FONCIER NON BATI 57,05 %
(le taux légal admis étant de 67,67 %)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2021 établi comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	234 527.43 €	234 527.43 €
Section d'investissement	177 500.00 €	177 500.00 €
TOTAL	412 027.43 €	412 027.43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2021 tel qu'il a été présenté ci-dessus, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, et avec les opérations pour information.

TRAVAUX

⇒ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le chemin des Pessous va être refait.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Les membres du conseil municipal évoquent le problème de bruit des éoliennes installées par les consorts Pesenti pour lutter contre le gel de leurs arbres fruitiers. L'ensemble de l'équipe municipale regrette le manque de concertation auprès de la population. De nombreuses plaintes ont été signalées en mairie à ce sujet. Un courrier va leur être adressé.

⇒ Mme BOUARD, nouvelle habitante sur la commune, a informée la mairie qu'elle pouvait donner des cours particuliers bénévolement aux enfants qui le souhaitent durant la fermeture des écoles.

La séance est levée à 23h30.